

### **Article 32 : Couleurs et maillots**

Tous les joueurs doivent se présenter en tenue réglementaire (maillot, culotte, bas et chaussures). Si collants, ils doivent être de la même couleur que le short, si sous maillot, ils doivent être de la même couleur que les manches du maillot (ou de la couleur dominante).

Les joueurs d'une équipe (sauf le gardien de but) doivent porter un maillot de même couleur. En outre, les capitaines devront porter un brassard distinctif sur le bras. Si deux équipes en présence ont la même couleur, c'est l'équipe qui reçoit qui doit changer de couleur. Les maillots des joueurs devront être numérotés de 1 à 11, d'une nuance apparente. Les joueurs (euses) remplaçants(tes) portent les numéros 12, 13, 14. Les numéros doivent être portés sur la feuille de match. En cas d'infraction, l'équipe fautive est amendée par joueur dépourvu de numéro.

Pour tous les matchs, le port du protège-tibia est obligatoire : sans, un joueur ne peut prendre part à la rencontre.

Le capitaine est responsable de la correspondance entre les numéros et les noms des joueurs inscrits sur la feuille de match.

En cas d'erreur non constatée avant ou pendant la rencontre, c'est le joueur dont le nom correspond au numéro inscrit sur la feuille de match qui est concerné, pour quelque cause que ce soit.

Sur terrain neutre, le club le plus récemment affilié doit changer de couleurs.